

# THONON-LES-BAINS

## QUESTIONNAIRE DU LAC POUR TOUS AUX LISTES CANDIDATES AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

### **QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :**

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont insuffisamment pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi des contacts réguliers avec ces autorités afin de les inciter à être plus actives. Plusieurs dossiers sont en cours et laissent espérer des progrès notables.

La DDT demande en tous cas aux collectivités publiques l'application exemplaire de cette loi ce qui a abouti à des progrès notoires par la suppression de points de blocages publics ou parapublics.

Nous incitons aussi les élus locaux à prendre leur part dans une plus grande ouverture au public du littoral, du fait d'une bonne connaissance des lieux.

Comme nous l'avons déjà fait lors des municipales 2014, nous intervenons donc dans le cadre de ces élections 2020 pour questionner les différents candidats sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour le mandat à venir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

### **1. D'où cette première question : êtes-vous prêt au niveau communal comme au niveau intercommunal à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral (marchepied, accès publics aux rives et accès à l'eau) ?**

#### **Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Oui, il revient aux élus de faire respecter la loi sur leur territoire.

#### **Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

La liste Nouvelle Ere a pour ambition de faire de Thonon une ville écologique et solidaire, notamment en changeant les pratiques politiques jusqu'à présent en cours. Le dialogue et le travail en concertation avec tous les acteurs de notre territoire seront au cœur de nos méthodes.

L'écologie est une valeur centrale de notre programme, chacun de nos 9 plans d'avenir reprend des mesures pour inciter chacun d'entre nous à en faire toujours plus pour l'environnement. Ainsi, la Maison de la Transition Ecologique sera le fer de lance de cet engagement et aura notamment pour but d'accompagner nos concitoyens dans cette transition.

Le lac doit avoir une place centrale dans notre ville, son accès doit en effet être facilité et étendu. Nous envisageons le rôle des élus comme étant des facilitateurs, des coordinateurs au service de l'intérêt de tous.

#### **Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

OUI. Nous sommes prêts à engager une politique volontariste en la matière. Cette motivation j'ai pu vous la démontrer déjà à plusieurs reprises concrètement. D'ailleurs je pense qu'un bon projet sera celui qui intègre également une signalétique pédagogique et cohérente. Mais nous avons déjà longuement échangé à ce sujet à plusieurs reprises

**Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

**Oui**

**Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Oui, « l'accès au lac pour tous » est une priorité pour nous, elle est clairement déclinée dans notre programme. Cela se fera en co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés (associations, services de l'État, municipalité...) et dans un souci constant de mettre en œuvre concrètement, et avec constance, cette politique volontariste.

**Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

**OUI**

**Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

*Réponse 1 : Notre volonté politique est de vous accompagner pour faire avancer ce projet qui nous concerne tous. Nous sommes prêts au niveau communal à nous engager à vos coté pour faire appliquer la servitude de marche pied et serons votre relais politique au sein de l'agglomération.*

**2. Etes-vous prêts au niveau communal à contacter l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?**

**Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Oui, un courrier leur sera adressé sur la base des constats dressés par la commune.

**Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Oui, la commune sera prête à contacter les propriétaires mais également à participer financièrement à des travaux s'ils sont nécessaires.

Nous envisageons ainsi de prolonger la promenade littorale du débarcadère au parc de Corzent. L'eau y est peu profonde, la construction d'une promenade y serait réalisable, sur le modèle de ce qui a été fait à Maxilly-Neuvecelle ou Annecy le vieux, par exemple.

**Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

Oui. J'ai déjà évoqué plus haut le sujet de la signalétique. Pour ce qui est de la passerelle, j'appelle de mes vœux ce projet depuis des lustres. D'ailleurs, la Viarhona est une belle opportunité pour avancer sur ce point, en envisageant une passerelle vélos/piétons.

Pour ce qui est de la Police.... Voir une police interco ? pourquoi pas. Cela est un bel argument pour convaincre des propriétaires frileux.

**Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

**Oui**

**Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Cela sera plus qu'une « incitation » de notre part mais, plutôt, une démarche pro-active.

**Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

**OUI**

**Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

*Réponse 2 : Oui, dans une démarche positive et constructive avec les propriétaires. Nous pensons que la solution viendra d'une approche apaisée entre la Mairie, les associations, l'Etat et les propriétaires.*

La gestion du Littoral comporte plusieurs aspects : en particulier, l'entretien des rives : la loi prévoit que cet entretien est du ressort du propriétaire riverain ; une modification de la loi de juillet 2019 donne aux collectivités locales la possibilité légale de participer à cet entretien. De façon générale, il nous semble important que plusieurs compétences concernant la gestion du littoral puissent être assurées par les 2 collectivités intercommunales que sont « Thonon aggro » (côté « OUEST ») et la CCPEVA (côté « EST ») qui auraient à charge :

1. Les questions de l'entretien
2. La signalétique des accès au Lac ainsi que la signalétique en bord de Lac informant les promeneurs
3. L'aménagement des passerelles franchissant les différents cours d'eau (la passerelle sur la Dranse ferait l'objet d'un dossier spécifique).
4. La police : ce qui comprendrait la prévention mais aussi l'intervention en cas d'incivilités répétées.

**3. Etes-vous prêts à demander au niveau intercommunal que les questions liées au littoral (voir ci-dessus : entretien, signalétique, passerelles, police) soient gérées au niveau des 2 communautés de communes.**

#### **Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : THONON AGGLOMERATION a été créée en Janvier 2017, née de la fusion de deux Communautés de communes préexistantes et de l'intégration de la commune de Thonon, dernière ville de cette taille en France à n'avoir pas rejoint un établissement de coopération intercommunale. La constitution de cet ensemble de 25 communes résulte, s'agissant de son périmètre d'action, de la loi et d'un pacte politique que le maire de Thonon a récemment dénoncé.

Le renouvellement de l'assemblée communautaire qui suivra les élections municipales sera l'occasion de définir un nouveau pacte sur la base d'un projet de territoire. Toutes les communes-membres n'étant pas concernées par les problématiques liées au littoral, je n'envisage pas de porter un tel projet d'extension de compétence.

#### **Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Oui, il serait d'ailleurs pertinent que cette compétence de marche pied devienne intercommunale, nous jouerons notre rôle en ce sens. Nous sommes également favorables à tout mettre en œuvre pour créer de nombreux accès au littoral (chemin des douaniers du débarcadère à Corzent, plage à Montjoux). La Mairie doit jouer son rôle de médiateur avec les différents propriétaires qu'ils soient publics ou privés afin de rendre ces aménagements possibles.

#### **Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

Oui, d'ailleurs je l'ai déjà fait ☐

#### **Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

Ça dépendra de qui seront les élus de l'agglo et des politiques qu'ils souhaitent mener.

#### **Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Oui, bien évidemment.

#### **Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

OUI

**Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

*Réponse 3 : Immédiatement après l'élection, nous saurons lier des liens avec la CCPEVA pour engager un travail sur différents sujets, notamment celui de la servitude de marche pied.*

*Aussi, nous pensons que dans la continuité du contrat rivière, le SIAC englobant l'ensemble des communes du littoral Lémanique peut porter les questions liées à l'entretien, la signalétique, l'aménagement des berges.*

L'été passé, « Le Lac Pour Tous » a contribué à l'enquête publique de la révision du SCOT. Nous avons proposé une prescription réglementaire, en nous inspirant de la législation concernant les accès publics au littoral maritime, d'inscrire dans les textes l'obligation de trouver un accès au Littoral au moins tous les 500 mètres.

**4. Pouvez-vous porter cette demande au niveau des structures intercommunales habilitées à statuer.**

**Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) vient d'être révisé à l'unanimité des membres du SIAC, maître d'ouvrage de ce document-cadre. Sa modification n'est pas à l'ordre du jour à l'horizon de la mandature qui s'ouvre.

**Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Tout à fait, avec force et conviction !

**Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

Pourquoi pas. Est-ce que les 500 mètres est tenable a tous les endroits ? Si c'est tenable, cela renforce notre idée de pénétrante à des points stratégiques, notamment entre le port et Corzent.

**Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

A priori oui mais ça peut dépendre de l'accidentologie des parcelles à acquérir pour rétablir un accès.

**Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Oui, bien entendu, nous aimerions, d'ailleurs, ajouter au dossier la question de l'accès pour des mises à l'eau.

**Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

OUI

**Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

*Réponse 4 : Nous nous engageons à faire respecter la continuité introduite dans la loi de 2016 et à inciter nos partenaires de l'agglomération à permettre un accès au littoral au moins tous les 500 mètres, dans la mesure des possibilités légales.*

## **5. Pourriez-vous associer et sous quelle forme l'association « Le Lac Pour Tous » à la réflexion et aux décisions dans le sens d'une politique volontariste.**

### **Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Oui, j'envisage d'associer votre représentant légal à l'élaboration des décisions communales, dans le strict respect de nos attributions respectives. Des commissions municipales pourront être ouvertes à des non-élus à cette fin.

### **Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Oui, dans notre programme les citoyens seront force de propositions donc associés aux décisions. Nous souhaitons nommer un adjoint dédié à la Vie Associative et à la participation citoyenne dont l'une des fonctions sera la coordination de groupes de travail dédiés qui auront pour vocation de porter des projets. Le Lac pour Tous aura donc un rôle important à jouer dans le développement de l'accès aux bords du lac pour tous nos concitoyens.

### **Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

J'ai toujours travaillé en co-construction. Je continuerais ainsi. Donc OUI.

### **Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

Participation de citoyens tirés au sort plutôt que lobbying des associations pour éviter d'être obligés de travailler avec des associations qui n'auraient pas d'objectif écolo. Si on convie votre association, le risque est d'être obligé de travailler aussi avec celles qui n'ont pas les mêmes objectifs ou bien qui se seraient créées juste pour contrer cette volonté de se réapproprier le lac.

### **Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

L'histoire de notre liste et notre philosophie depuis deux ans déjà est la co-construction, c'est-à-dire le travail « tous ensemble » et « dans l'écoute attentive et bienveillante de chacun ». Il va de soi, pour nous, que les associations impliquées participeront à l'élaboration de la politique de la mairie.

### **Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

L'échange avec le monde associatif est indispensable. Nous associerons à nos réflexions avant toutes décisions toutes les associations environnementales.

### **Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

(Voir réponse 6 !)

**6. En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire et avec quel échéancier ?**

**Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Les rives du lac participent de l'attractivité de notre territoire. Il convient en conséquence de les préserver sans les dénaturer et d'en valoriser les parties aménagées. Une politique d'acquisition systématique sera menée au gré des opportunités.

**Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Deux objectifs avant la fin de mandat :

- Nous souhaiterions voir aboutir le libre accès au lac entre la Dranse et le Pamphiot.
- Également avoir en cours l'aménagement du parc de Monjoux comme une grande plage populaire de centre ville à laquelle on accéderait à pied, en vélo ou par les navettes gratuites qui seront mises en place à partir des parking relais.

**Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

Travailler les pénétrantes dès 2020, et finalité en 2021. Pour la signalétique, je me propose de remettre cela en débat en 2020 dans le cadre du contrat ambition région. Comme j'ai tenté de le faire en 2019.

**Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

Acheter les portions de parcelles du bord du lac dès qu'une propriété est vendue grâce au droit de préemption sans acquérir les maisons pour soit revégétaliser les rivages, soit recréer des plages. La priorité est pour nous clairement l'épanouissement de la biodiversité plutôt que la promenade

**Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Nous ambitionnons l'ouverture de tous les parcs dès les deux premières années du mandat, et à l'horizon fin-mandat, *a minima* 80% du littoral ouvert au public.

**Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

Ouverture du passage au Parc de Montjoux et Petit Montjoux.

**Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

*Réponse 5 et 6 : La mise en place de la continuité de servitude de marche pied ne peut se réaliser sans une volonté étroite entre la Mairie et l'association 'Le lac Pour Tous'. Nous devons définir ensemble (Etat, Associations, Mairie) un « Plan Littoral » sur 6 ans, indiquant clairement les objectifs et le calendrier de mise en place des actions.*

## **7. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste de protection des paysages et des vues sur le Léman ?**

### **Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Oui, conformément aux documents-cadres régissant l'aménagement du territoire concerné.

### **Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Bien entendu, la protection de notre patrimoine naturel sera au cœur de nos préoccupations. Afin de contrebalancer la bétonisation intensive qui a eu lieu ces dernières années, il est vital de changer de référentiel et de protéger nos paysages. Cette politique sera menée en concertation avec les citoyens et les associations via la Maison de la Transition Ecologique. Le projet d'aménagement du belvédère porté par JP Lugrin est d'ailleurs très intéressant et nécessitera une étude de faisabilité approfondie.

### **Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

OUI. D'ailleurs nous avons dans notre programme une large ambition quant au lac. Avec Stéphan Jacquet, nous avons pour objectif de remettre le lac dans le cœur des thononais. Et donc d'avoir une large politique de médiation scientifique et écologique, auprès des habitants et scolaires. Tout comme avoir une large politique de prévention, et de protection de tout ordre. Une « Maison du Lac » est à l'étude.

### **Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

Oui : la plus belle vue sur le Léman est depuis le magasin Carrefour de Margencel, c'est quand même dommage...

### **Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Le lac est un atout majeur de notre ville et de nos vies. Tout ce qui met en valeur les paysages existants sera, bien entendu, pris en compte. Cependant, dans la mise en place du PLUI, un effort notable devra être fait en vue de privilégier et d'inscrire l'insertion ainsi que la protection des paysages, comme une obligation patrimoniale et écologique.

### **Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

**OUI.** Nos élus à l'agglomération agiront en ce sens.

### **Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

*Réponse 7 : Oui, nous proposons d'ailleurs dans notre programme un plan paysage qui englobera notamment les vues sur le Léman.*

## **8. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste pour développer les déplacements doux suivant le Littoral ?**

### **Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Oui, dans le cadre de la Via Rhôna et, plus spécifiquement, sur la base du schéma général de mobilité que nous mettrons en place sur la commune de Thonon, si nous sommes élus.

### **Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Bien sûr, le développement de la Via Rhona doit se poursuivre.  
Les pistes cyclables doivent également s'étoffer en centre ville et en périphérie, en ayant comme constante préoccupation la sécurité des cyclistes mais aussi des piétons. Il est important de développer un plan global et stratégique de circulation le long du littoral mais également en connexion avec les autres points clés de la ville (centre ville, gare, écoles, collèges et lycées et parkings relais notamment).

### **Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

Etant l'une des porteuses du projet ViaRhona contre vents et marées..... Je vous réponds OUI  
Dans le précédent mandat j'avais porté le projet fou de la Viarhona route de Corzent, dans le cadre des politiques de déplacement du Grand Genève avec à la clef des financements suisses.

Dans ce mandat, grâce aussi à mon mandat régional, je défends le tourisme itinérant à vélo, donc les projets modes doux du littoral. Que cela soit, ViaRhôna, Tour du Lac ..... Ce sont des projets utiles et valorisant. Et même transversaux, car à l'échelle du lac ils sont touristiques, à l'échelle d'une commune ils ont aussi un intérêt pour les déplacements urbains et pendulaires complémentaires.

### **Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

Pas forcément : non si c'est pour artificialiser d'avantage : la priorité est le respect des rivages . Oui si il y a déjà une artificialisation des sols.

### **Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Notre programme « mobilité » est fondé sur la mobilité douce. Concernant le littoral, cela doit passer par la mise en place d'espaces dédiés et protégés afin de le mettre en valeur tout en préservant la faune et la flore. Il va de soi que l'impact des équipements doit être minimal ou nul pour l'environnement et pensé pour favoriser la biodiversité. De plus, il est primordial, pour nous, que des points d'accès pour les personnes en situation de handicap soient intégrées au PLUI en concertation avec ces usagers.

### **Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

**OUI.** Nos élus à l'agglomération agiront en ce sens.

### **Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

*Réponse 8: A l'intérieur du « Plan Littoral » nous nous engageons à définir les différents types de déplacements doux suivant le littoral. Nous aurons un regard attentif au respect de la biodiversité et de façon générale, garantirons en priorité un nécessaire équilibre écologique.*



# **QUESTIONS D'ORDRE SPECIFIQUE**

## **A LA COMMUNE DE THONON-LES-BAINS**

### **Le franchissement du Pamphiot :**

Tout le littoral d'Anthy, du Port de Sechex à la plage de Corzent est accessible depuis très longtemps. L'ouverture toute récente des 2 portails latéraux du Parc de Corzent permet dorénavant l'accessibilité et le cheminement de la Plage de Corzent, au parc de Corzent jusqu'à la pierre Amour. Entre ces 2 linéaires, le Pamphiot.

- **Pouvez-vous en coordination avec la Commune d'ANTHY programmer à court terme la construction d'une passerelle permettant ce franchissement répondant du même coup à la protection des piétons au droit de l'étranglement de la voirie au passage du Pamphiot ?**

Cette action serait symbolique, en début de mandat, d'une volonté de faire appliquer la servitude de marchepied.

#### **Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Oui, une telle action s'inscrit dans la politique d'accessibilité et de sécurisation que nous entendons mener.

#### **Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Nous reconnaissons la nécessité d'une continuation de cheminement, et le besoin de sécurisation de ce passage fortement fréquenté à la belle saison. D'après nos premières estimations (à préciser) la participation au frais pour la commune n'est pas conséquente.

#### **Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

**Pourquoi pas.** Il est vrai que cette traversée en ce lieu aura son charme, le site étant magnifique.

#### **Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

Aucune idée du coût, donc impossible de répondre comme cela.

#### **Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Cette action relève du bon sens et nous la soutenons pleinement.

#### **Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

**OUI**

#### **Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

*Réponse : Nous nous engageons à inscrire dans le « plan Littoral » le passage du Pamphiot.*

*Dès le début de mandat, nous solliciterons la commune d'Anthy, pour résoudre la problématique de traversé du Pamphiot.*

*Nous pourrons immédiatement aménager une signalétique et la sécurisation de cette rupture de continuité provisoire.*

## Le Parc de Corzent :

Le Parc de Corzent est propriété du Conservatoire du Littoral ; la Mairie de Thonon en est le gestionnaire. L'ouverture récente des 2 portails latéraux permet l'accès côté Ouest à une parcelle en triangle en bord de Lac.



- **Seriez-vous favorable à y laisser la possibilité de baignade, cela au risque des utilisateurs comme cela est le cas sur l'essentiel des bords de Lac ?**

### Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)

Réponse : Non, compte-tenu de la configuration du site et de la proximité de la plage de Corzent-Anthy

### Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)

Oui, nous souhaitons étendre les zones de baignade de manière générale. Ainsi l'un de nos projets phare sera la réalisation d'une grande plage populaire à Montjoux.

### Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)

Au risque des utilisateurs oui

### Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)

Pas forcément : voir d'abord une équipe de naturalistes : certaines zones mériteraient d'être renaturées. Pour retrouver la végétation et la faune avicoles qui vivait peut-être là avant la création du mur Si la zone est plus favorable à la baignade qu'à une renaturation, oui, cela augmenterait le linéaire de baignade.

### Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)

L'un de nos objectifs princeps de campagne est de « rendre le lac aux Thononais », il est, par conséquent, évident que nous sommes favorables à cette option.

### Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)

Nous étudierons cette demande de manière approfondie car elle engage la ville pour des questions de sécurité.

### Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)

Réponse : (au texte, pas à la photo 😊) Chaque année, plusieurs personnes perdent la vie lors de noyade dans le Lac. Pour rappel, la responsabilité de la commune et du Maire peut être engagée dès lors que la commune à aménagée les berges à des fins de baignades. Les zones non surveillées et panneaux de danger ne suffisent pas à désengager la responsabilité de la commune. Considérant ces éléments Nous sommes prêts avec votre association à envisager l'ouverture à la baignade sur les berges du parc de Corzent. Si nous estimons ensemble que la sécurité des baigneurs peut être assurée, nous chiffrerons le projet et le présenterons au budget primitif 2021.

## **Un Accès au Lac par la Propriété de l'INRA pour l'accès piétons au lac depuis l'avenue de Corzent à la Pierre Amour :**

Autrefois, un chemin perpendiculaire à l'avenue de Corzent permettait l'accès à la pierre Amour et débouchait sur la plage dite « des Petits Foyers ». Cet accès est maintenant privatisé. Il semble par contre possible d'accéder au Lac à partir de la propriété de l'INRA. L'association « Le Lac Pour Tous » a pris des contacts en ce sens avec le Ministère et le Conseil Régional. Un appui municipal serait bienvenu.

- **Pourriez-vous si vous étiez le prochain Maire de Thonon aider et coordonner les différentes démarches pour les autorisations nécessaires ainsi que pour son financement tout en œuvrant auprès des responsables du Geopark pour que ce site soit inscrit dans l'inventaire des sites remarquables ?**

### **Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Oui, à l'exception du soutien financier, la Commune n'ayant pas vocation à intervenir sur la propriété de tiers

### **Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Une fois encore nous envisageons le rôle des élus comme des facilitateurs. Il serait en effet logique de voir la Pierre Amour rentrer dans les sites remarquables du Géopark, et nous pousserons en ce sens si nous arrivons aux responsabilités.

En revanche, nous ne voyons pas comment le Conseil Régional peut jouer un rôle sur ce sujet.

### **Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

Dans le cadre du projet de développement du site de l'INRAE avec le soutien des collectivités, cette question doit être abordée. Une opération gagnant-gagnant doit être trouvée. Et au regard des acteurs qui sont autour de la table des négociations, nous sommes optimistes.

### **Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

Oui pour l'accès. Pour l'inscription à l'inventaire des sites remarquables, je me fierai à l'avis des géologues : l'aspect affectif n'est pas le seul à prendre en compte dans ce type de démarche.

### **Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Comme déjà souligné, une des mesures « phare » de notre programme est « l'accès au lac pour tous les Thononais ». Nous soutenons un accès tous les 500m. Nous mettrons donc en place toutes les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

### **Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

**OUI**

### **Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

*Réponse : Oui, nous sommes prêts à vous accompagner dans ces démarches.*

## **Le Domaine de Montjoux :**

Tout comme le Parc de Corzent, le Domaine de Montjoux comporte en partie basse une clôture empêchant l'accès au Lac.

- **Pouvez-vous rendre accessible cet accès au Lac par l'enlèvement de cette clôture et aménagement partiel en pente douce comme cela a été réalisé au parc Dolfus à Evian-Les-Bains ?**

### **Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Non, compte-tenu de la configuration du site et de notre volonté de donner à cette propriété une nouvelle affectation après état des lieux.

### **Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

C'est l'un de nos engagements de campagne que d'ouvrir Montjoux à la baignade et d'en faire un vrai lieu de loisir ouvert à tous.

### **Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

Au risque des utilisateurs oui

### **Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

Oui, comme c'est proche du centre, il faut probablement mieux créer une plage que renaturer. Le bruit pendant le festival est de toutes les façons gênant pour la biodiversité. C'est déjà un endroit très fortement marqué par la présence humaine en été.

### **Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Réponse identique à celle donnée pour le parc de Corzent, oui.

### **Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

**OUI**

### **Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

Réponse : *Sous les mêmes conditions que l'ouverture à la baignade du parc de Corzent, nous envisagerons avec vous, la possibilité de réalisation de travaux permettant l'accès au lac, à la différence que Montjoux n'est pas propriété de la commune. De plus, L'ensemble du parc est classé en Zone Naturelle Protégée par le PLU, nous devons donc veiller à intégrer cette condition dans nos décisions.*

**Le Port des Clerges :** Il n'y a pas si longtemps, l'accès au Lac et à ce secteur était complètement ouvert. Depuis quelques années, sans doute pour des questions de sécurisation du matériel du club d'aviron, cet espace est clos.

De nombreux Thononais ont donc vécu cette fermeture comme une régression quant à la mise à disposition des propriétés publiques au bord de Lac pour les plaisanciers et promeneurs.

**Le projet de la base nautique fait actuellement l'objet d'un concours d'architecture. Pouvez-vous intégrer au programme de ce concours le rétablissement d'un accès public en intégrant les mesures de protection et de sécurisation du matériel ?**

**Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Ce concours est déjà lancé et l'attributaire vient d'être désigné par THONON AGGLOMERATION, maître d'ouvrage de l'opération. Nous ne sommes pas opposés à ouvrir la discussion.

**Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Il serait en effet logique de voir cet accès rétabli, il serait judicieux d'inclure cet élément comme obligatoire dans le concours d'architecture en cours pour la construction de la nouvelle base nautique.

**Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

Le concours est clos. Le projet a été validé par les membres du bureau actuel de Thonon Agglo, à l'unanimité, sans ouverture au public.

Il faut voir si cela est rattrapable.

Mais le risque de dégradation est une réalité. Peut être la vidéo protection peut être une réponse

**Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

Bien qu'opposée aux caméras de vidéosurveillance, c'est bien le seul endroit où elles auraient un intérêt pour protéger du matériel et cela permettrait effectivement d'ouvrir.

**Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

La fermeture du port des Clerges a été pour nous une surprise autant qu'une déconvenue. Il va de soi que le projet de réhabilitation de la base nautique des Clerges devra prévoir un accès au lac ainsi qu'une mise à l'eau pour tous.

**Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

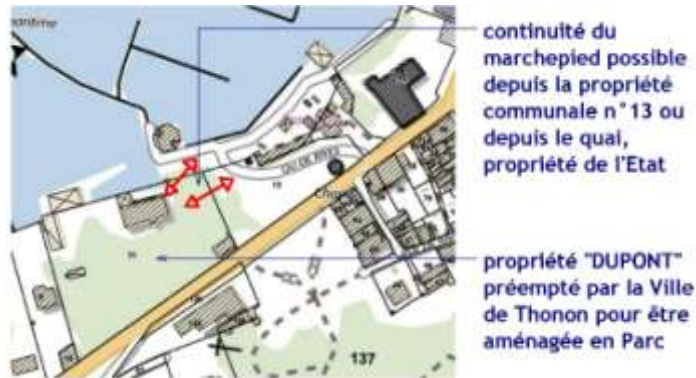
Nous étudierons cette demande avec les services concernés.

**Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

Réponse : nous sommes favorables en lien avec l'agglomération à permettre l'accès au lac à travers le port des Clerges.

## La continuité du marchepied au niveau du débarcadère de la CGN :

Un projet de parc public existe au niveau de la maison « DUPONT » à ce niveau et en bordure du futur parking de Rives.



- **Pouvez-vous sans attendre l'acquisition foncière de cette propriété, agir pour que l'accès en direction de l'Ouest soit possible en aménagement un escalier soit depuis le quai domaine de l'état soit depuis la propriété du futur parking, parcelle communale ?**

### Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)

Réponse : L'acquisition de cette propriété est effectivement souhaitable, mais il n'est pas envisageable de financer des aménagements sur une propriété privée.

### Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)

Nous serions favorables à ce que la ville acquiert cette propriété, par préemption voire DUP.

### Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)

Nous avons bon espoir sur une acquisition rapide. J'ai peur qu'un passage en force soit préjudiciable

### Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)

### Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)

De notre point de vue, et selon notre méthodologie, un dialogue visant une solution rapide doit être intelligemment mené avec les propriétaires pour permettre un passage public jusqu'aux Clerges.

### Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)

Nous étudierons cette demande avec les services concernés.

### Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)

*Réponse : Sous les mêmes conditions que l'ouverture à la baignade du parc de Corzent et du Domaine de Montjoux.*

## **La Partie « Est » et la piscine municipale :**

- **Pour ce qui concerne la piscine municipale, pourriez-vous laisser la possibilité dans la période de fermeture (Octobre-Avril) d'un passage avec la mise en place d'une clôture séparative comme c'est le cas ailleurs (Annecy Impérial, Lausanne,...) ?**

Cet aménagement éviterait le contournement de la propriété communale. Le dispositif serait démonté ou remonté à l'ouverture et la fermeture.

### **Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Non, la gestion d'un site équipé à sécuriser supporte mal ce type d'aménagement

### **Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Effectivement il est important de valoriser les sites communaux remarquables comme la plage municipale et son parc en étendant sa période d'ouverture.

A étudier de manière plus approfondie en lien avec le projet de couverture du bassin extérieur de 50 m, notamment au niveau de la sécurité des promeneurs.

### **Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

Pour ce point, ce projet de clôture escamotable a plus, à notre sens, de désavantage que d'avantage. Pour le coup, nous estimons que la situation actuelle est ce qu'il y a de mieux.

A vous de nous convaincre du contraire ☐

### **Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

Le détour n'est pas si important que cela : ça me paraît représenter beaucoup de travaux pour peu de bénéfices.

### **Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Un passage permet déjà de contourner la piscine par son flanc arrière. Ce n'est donc pas, dans optique, une priorité pour un premier mandat.

### **Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

Cet aménagement éviterait le contournement de la propriété communale. Le dispositif serait démonté ou remonté à l'ouverture et la fermeture.

Cette demande nous semble difficilement réalisable, car elle engage la responsabilité de la ville s'il arrive un accident ou des dégradations dans l'enceinte communale (piscine) durant sa fermeture annuelle.

### **Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

*Réponse : oui, nous sommes prêts à vous accompagner dans la faisabilité et le chiffrage du projet d'ouverture périodique d'accès au lac par la piscine durant la période de fermeture.*

## **Port-Ripaille :**

Sur le linéaire de cette co-propriété, le passage le long du Lac est interrompu par l'existence de 2 entrées de port (l'un sur Thonon, l'autre sur Publier). Entre la plage de Saint-Disdille et la première anse du Port, il existe bien un cheminement conforme et signalé et un portillon. Mais ce portillon est fermé et seuls les propriétaires de Port-Ripaille peuvent l'ouvrir. Plusieurs solutions existent :

La solution la plus simple serait que la copropriété ouvre ce portail et de laisser contourner dans la propriété sur son ténement sans avoir à revenir sur les voies publiques.

- **Pouvez-vous prendre contact avec la copropriété de Port-Ripaille et essayer de trouver une solution en ce sens ?**

### **Réponse de M Christophe ARMINJON (liste « Réussir Thonon »)**

Réponse : Oui.

### **Réponse de M Jean-Baptiste BAUD (liste « Nouvelle Ere »)**

Le rôle de la Mairie est en effet de trouver une solution pour maintenir la continuité et l'accès au littoral. Il sera de notre responsabilité de prendre contact avec Port Ripaille et d'étudier les différentes options.

### **Réponse de Mme Astrid BAUD-ROCHE (liste « Passion Thonon »)**

On peut effectivement prendre contact. Mais à bien y regarder, la portion est vraiment congrue sur la partie ouest. Est-ce que cela vaut le coup ?

### **Réponse de Mme Isabelle CHARMOT (liste « Thonon Ecologie »)**

Oui mais ce ne sera pas une priorité par rapport à d'autres chantiers qui nous attendent comme l'impératif de décarbonner la ville, de relocaliser l'alimentation ou diminuer nos déchets.

### **Réponse de M Franck DALIBARD (liste « J'aime Thonon 2020»)**

Le dialogue est, bien entendu, la solution souhaitable pour que les choses avancent. Nous nous engageons à prendre contact avec la copropriété de Port-Ripaille afin de trouver une solution concertée.

### **Réponse de Mme Isabelle NAIM-CHRISTIN (liste « Le Printemps de Thonon »)**

Nous étudierons cette proposition avec la copropriété.

### **Réponse de M Nicolas RAVET (liste « Osons Thonon »)**

*Réponse : La copropriété de Port-Ripaille fait partie de Thonon-les-Bains. Elle comprend une longueur importante du littoral. Ainsi, la copropriété de Port-Ripaille sera intégrée à toutes les discussions et décisions amenant à l'élaboration du « Plan Littoral » afin de prendre en compte les besoins spécifiques de notre marina tout en assurant la continuité de servitude de marche pied défendue par notre liste. En conclusion, nous vous informons qu'un référent lac sera nommé. Il aura en charge l'élaboration du « Plan Littoral », la construction des comités de pilotage qui définiront les objectifs et actions à inclure dans le Plan. Patrice THIOT, pour son expérience sur le sujet et le travail déjà entamé lors de ses fonctions de collaborateur parlementaire aura la charge de cette responsabilité.*

---

Le Conseil d'Administration du « LAC POUR TOUS »

Olivier ANTOINE

Jean-Luc CROCHET

Jean-Paul LUGRIN

Luce ARNOLD

Alain GAGNAIRE

Claude MATHIEU

Chantal BONNAZ

Michèle HOTELIER

Sylvie VOIRE